

Avis voté en plénière du 15 mars 2017

# Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

## Déclaration du groupe UNAF

L'avis s'inscrit dans le contexte économique marqué par la transformation du travail et des activités économiques mais aussi par la massification du chômage et du sous-emploi.

Une fois ce cadre rappelé, les potentialités des TPE/PME ouvrent des perspectives pour répondre aux besoins et attentes des familles vivant dans les territoires français. En effet, les PME/TPE sont clairement un levier majeur pour créer des emplois. Elles sont un outil d'aménagement du territoire. Elles permettent le développement de services de proximité nécessaires à la vie quotidienne des familles et sont capables d'adaptation rapide pour répondre à la demande.

Le groupe de l'UNAF tient à faire un zoom sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire car il s'agit là d'une véritable force porteuse de changements. L'ESS permet de continuer à inventer d'autres façons de travailler, de consommer, de se prémunir contre les risques, de répartir la richesse créée en plaçant l'être humain au cœur de l'économie dont il doit être la finalité.

L'avis pose ensuite les conditions actuelles du financement par les banques des PME/TPE pour regretter que si elles se targuent d'assurer avec efficacité un taux de financement élevé, il reste que le nombre de rejets concerne des centaines de milliers de TPE/PME. Or le crédit est une nécessité pour la transformation et l'adaptation de l'entreprise existante mais aussi pour la création d'entreprise puisqu'il faut investir avant de produire.

L'avis formule un nombre resserré de recommandations pour sortir de la logique actuelle de frilosité du système bancaire vis-à-vis des TPE/PME. Le groupe de l'UNAF en retient quatre plus particulièrement dans leur proximité avec la défense des intérêts des familles.

La proposition d'orienter une partie de l'épargne dormante des ménages vers le financement des TPE est une piste à encourager à condition toutefois qu'ils soient garantis de retrouver leur investissement de départ.

Mieux protéger les biens propres des dirigeants et de leur famille est essentiel pour que le partage des risques entre la banque et le créateur d'entreprise n'emporte pas une demande excessive de garanties pouvant entamer les conditions de vie de la famille de l'entrepreneur.

Le groupe de l'UNAF partage la recommandation d'étendre aux entités de l'économie sociale et solidaire tous les dispositifs relatifs au financement dont bénéficient les autres PME/TPE.

Enfin, il est important de renforcer la culture et la formation en gestion financière d'entreprise : il faut aider les dirigeants ou futurs dirigeants à comprendre et à pratiquer la gestion économique de leurs entreprises. C'est aussi un moyen pour rééquilibrer le rapport de force pour un partenariat entre l'emprunteur et sa banque sur le projet de création d'entreprise. Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.